

# fmCh newsletter

Lettre d'information de la fmCh à ses membres

*Chères collègues, chers collègues,*

*cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : [info@fmch.ch](mailto:info@fmch.ch)*

*Le secrétariat général de la fmCh*

***Voici quelques extraits du discours prononcé par le professeur Urban Laffer, président de la fmCh, lors de l'assemblée plénière du 4 décembre 2010 :***

L'assemblée plénière de la fmCh a eu lieu le 4 décembre 2010. Les délégués des 16 sociétés de discipline de la fmCh étaient appelés à voter sur différents sujets et à adopter les comptes annuels provisoires ainsi que le budget 2011.

**Les décisions suivantes ont recueilli l'unanimité :**

- La déclaration de mission révisée de la fmCh et les principes stratégiques 2011 de l'association ont été adoptés.
- fmCh DIRECT : La production de la revue fmCh DIRECT est arrêtée avec effet immédiat étant donné que le recul massif des annonces a entraîné des coûts de pro-

duction déficitaires.

- Agence de communication de la fmCh : La fmCh a lancé un nouvel appel d'offres pour une agence de communication et a confié le mandat à la société Rutz Partner Consulting GmbH. Les compétences professionnelles, l'expérience politique et les qualités personnelles de cette société sont en effet très convaincantes dans le domaine de la "communication politique" ; Rutz Partner Consulting GmbH a par ailleurs obtenu de loin la meilleure évaluation lors de son audition. Elle a aussi présenté de solides arguments au niveau de la "communication interne de l'association".
- Les comptes annuels provisoires 2010 et le budget 2011 ont été approuvés.

**Informations générales données à l'assemblée plénière :**

**Forum 2011 de la fmCh :** Le Forum de la fmCh aura lieu le 3 février 2011 à l'Hôpital de l'Ile de Berne. Nous prions les sociétés de discipline qui ne se seraient pas encore annoncées (ou désistées) de bien vouloir faire le nécessaire.

**Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) :**

Le Dr. méd. Jürg Hafner, membre du comité directeur de la fmCh et responsable du dicastère Formation post-graduée et continue, a été élu le 25 novembre 2010 au sein du comité de l'IFSM. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations et sommes heureux qu'il puisse représenter la fmCh à l'IFSM.

**Politique de la santé et politique professionnelle :**

- Capacité référendaire : L'accord conclu entre chacune des sociétés de discipline et la fmCh relatif au lancement d'un référendum par la fmCh est complété par la disposition suivante :

*La fmCh ne peut lancer un référendum que si sa décision est soutenue par toutes les sociétés de discipline qui lui sont affiliées.*

- Caisse unique : Le dicastère Politique professionnelle de la fmCh confirme que l'idée de la caisse unique est en contradiction avec les principes de liberté défendus par la fmCh ainsi qu'avec les principes stratégiques de l'association. La fmCh rejette résolument la création de caisses-maladie cantonales, telles que proposées par le PS.
- Managed Care : En tant que deuxième Chambre, le Conseil des Etats délibère sur le projet Managed Care lors de la ses-

sion d'hiver 2010. Il est permis de penser qu'il suivra sa commission, ce qui donnera lieu à des divergences par rapport au Conseil national. On peut donc se demander si le projet pourra jamais passer la rampe. La fmCh maintient sa position : la quote-part différenciée est inacceptable puisqu'elle engendre des distorsions de la concurrence.

## Et pour parler de choses et d'autres :

### Savez-vous que

- nos hôpitaux traitent 1 million de malades par année? Cela équivaut à un taux d'hospitalisation de 12,5 pour cent. Le nombre de cas hospitaliers est de 1,5 million. Contrairement à d'autres pays, il n'y a quasiment pas de temps d'attente;
- quatre personnes sur cinq vont trouver un médecin au moins une fois par année en Suisse? Nous dénombrons au total 30 millions de visites chez le médecin, l'accès de tous les malades étant, ici encore, assuré dans un délai utile, au même titre que l'accès aux meilleurs médicaments, que ce soit directement chez le médecin ou par le biais des pharmacies;
- que 30 pour cent des personnes âgées de plus de 80 ans vivent dans des institutions médico-sociales? Les maisons de soins pour personnes âgées hébergent 140'000 de nos concitoyens et concitoyennes;
- que 40'000 nouveaux traitements anticancéreux sont enregistrés tous les ans?

La prochaine Newsletter sortira très bientôt. Nous nous y exprimerons sur l'étude des revenus des médecins de la FMH ainsi que sur la révision Tarmed.

Nous vous souhaitons à tous une belle journée! Le secrétariat général de la fmCh

